



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Conférence de presse du 09/09/2021 Bilan été 2021 sur les incendies de forêts

Incendies de forêts dans l'Aude : sombre bilan de l'été 2021.

Quand les carences de l'Etat s'ajoutent à la sécheresse, les conséquences sont dramatiques.

La planète flambe, de l'Amazonie à la Sibérie, et il est tentant de croire que l'été de cendres que l'Aude vient de connaître est la déclinaison locale d'un phénomène mondial : le réchauffement climatique et son cortège de sécheresses, de canicules...

Il y a malheureusement un autre facteur explicatif qui se superpose au premier pour notre grand malheur : c'est la mauvaise gouvernance de la prévention du risque d'incendie dans notre département. Il importe d'y remédier rapidement car les conditions climatiques sont appelées à se dégrader, comme l'indique le tout nouveau rapport du GIEC, et on ne pourra pas indéfiniment augmenter les moyens de lutte.

Malgré l'immense courage des sapeur-pompier et l'importance des moyens déployés par le SDIS11, malgré les efforts faits depuis quelques années (les vigies, les patrouilles), cet été l'Aude brûle de partout, comme en 2019 et 2016. Incendie de la Clape à Narbonne-Plage et Gruissan, incendie de l'Alaric, incendies de Frontfroide, de Bizanet, de Peyriac, de Talairan... La liste est longue et c'était hélas assez prévisible.

Le sombre bilan de l'été 2021 est certes à relier aux conditions météorologiques exceptionnelles, mais il est aussi incontestablement corrélé au déclin de l'intérêt de l'Etat vis-à-vis de la prévention des incendies de forêt. Il n'est pas juste d'invoquer seulement la fatalité météorologique, ni l'action de quelques pyromanes, ni les feux causés par les lignes électriques. Les feux de cet été, terribles pour les riverains, les paysages, la flore, la faune, la biomasse et la biodiversité, sans parler du tourisme, s'ajoutent aux incendies majeurs de ces dernières années, voir tableau ci-dessous.

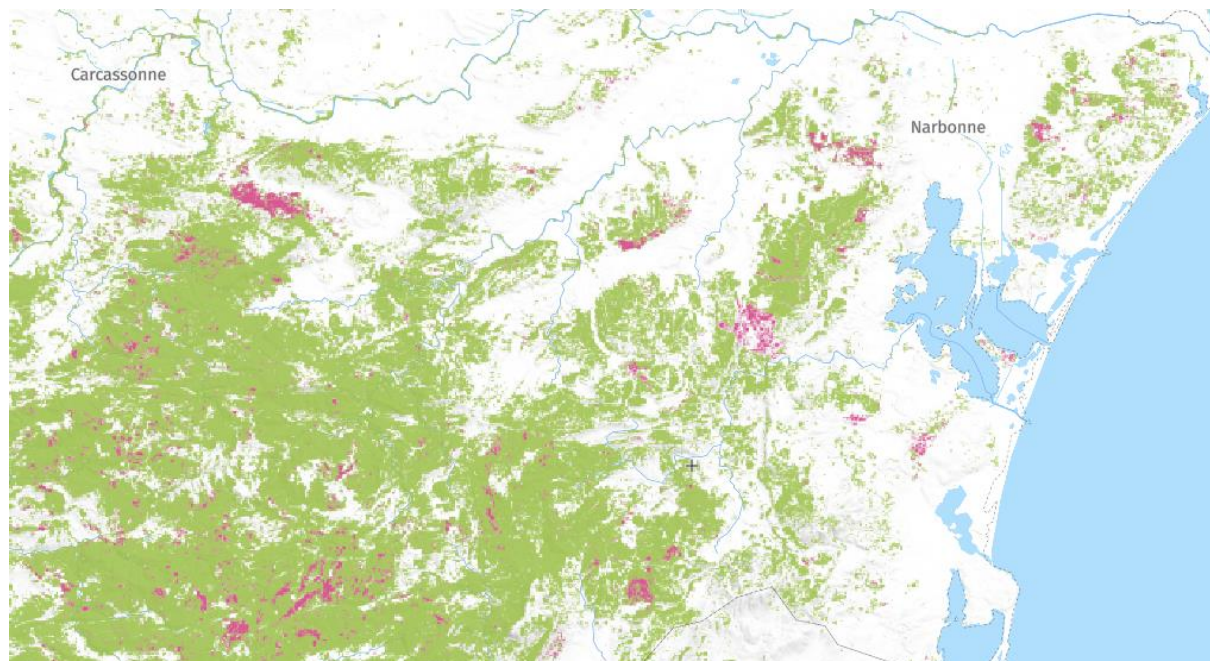
Feux de forêts majeurs dans l'Aude ces 10 dernières années

Commune	Lieu-dit	Date	Superficie brûlée en ha
Montirat		14/08/2019	1103
Padern	Sarrat Redounel	05/09/2016	789
Moux	Alaric	24/07/2021	767
Bizanet	St Antoine	14/07/2016	716
Mailhac	St Jean de Cap	13/07/2016	339
Sigean		06/09/2017	336
Peyriac-de-Mer	La Millauque	30/07/2014	310
Fleury	Les Cayrols	25/06/2013	247
Fabrezan	Villeroige-la-Crémade	15/07/2019	209
Narbonne	La Clape	03/07/2021	178
Laure-Minervois	Cadel	17/07/2014	130
Bize-Minervois		06/09/2019	124

Source : base de données Prométhée, Préfet de la Zone de Sécurité et de Défense Sud

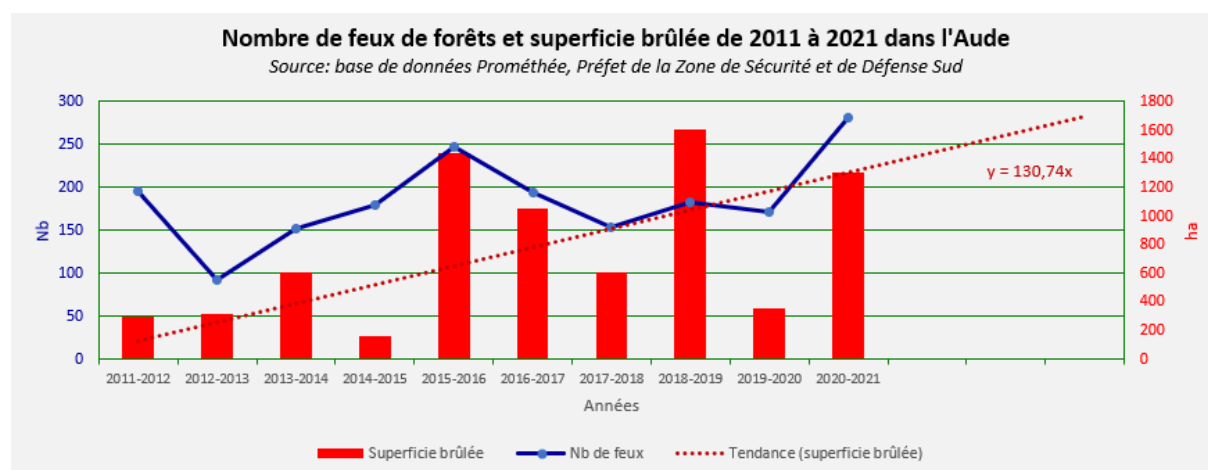
Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

La perte de couverture arborée est très visible sur les images satellite : la carte ci-dessous montre, en rouge, la destruction des forêts de l'Aude de 2001 à 2020, essentiellement du fait des incendies.



Source : Global Forest Watch

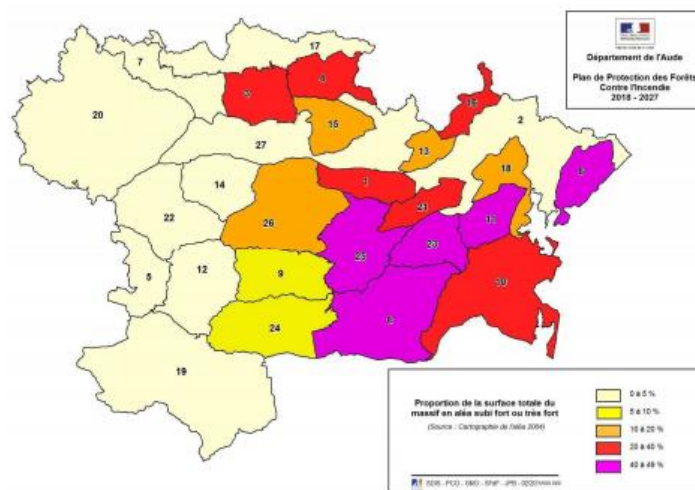
Selon les calculs d'ECCLA, l'évolution du nombre de feux et de la superficie brûlée sur 10 ans (voir graphique ci-dessous) montre une nette tendance à la hausse depuis 2015, très inquiétante dans le contexte du réchauffement climatique en cours. L'année 2020-2021 a connu le plus grand nombre de départ de feux de forêts depuis 10 ans. Dans 3 ans les superficies brûlées pourraient représenter près de 2000 ha.



Par ailleurs la recherche des causes n'est plus une priorité de la gendarmerie : selon la base Prométhée, parmi les 32 feux de forêts de plus de 30 ha survenus ces 10 dernières années, 11 ont été élucidés (34%) : 1 est dû à des travaux agricoles, 1 à des véhicules, 2 à des actes de malveillance, 2 à des conflits, 5 aux lignes électriques ; 21 n'ont pas été élucidés (soit 66%).

Comme ECCLA l'a dit au Préfet lors de la réunion du 27 mai dernier, il est urgent que les services de l'Etat élèvent la question de la prévention des feux de forêts au sommet des priorités, mettent enfin en application les recommandations du Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie 2018-2027 (PDPFCI) et tiennent compte des demandes de notre association.

Le PDPFCI, co-rédigé par la DDTM et le SDIS, a identifié 13 massifs forestiers en situation très critique vis-à-vis du risque d'incendie (voir la carte ci-dessous) comprenant de très nombreuses communes. Seulement 8 d'entre-elles disposent d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) : il s'agit de celles de la Pinède de Lézignan (communes de Lézignan, Escales, Montbrun des Corbières et Conilhac-Corbières) et de celles de la Cavayère (communes de Carcassonne, Montirat, Palaja et Fontiès d'Aude).



Carte de la surface totale du massif en aléa subit fort ou très fort édition 2004. Source : PDPFCI 2018-2027

Le PDPFCI 2018-2027 analyse également le bilan du plan précédent (2008-2017). On y peut lire que :

- Le bilan des dix années au cours desquelles il s'est appliqué s'avère très mitigé.
- La planification des ouvrages et des actions par massif est au point mort depuis 2010.
- La maintenance et la création d'ouvrages destinés à la lutte et à l'autoprotection des peuplements forestiers littoraux ne sont plus assurées à un niveau suffisant.
- Le taux de procédures de la Gendarmerie a régressé de 95% avant 2008 à moins de 50%.
- L'établissement des statistiques a été négligé, tout comme les retours d'expérience.
- La rédaction des plans de massifs et des PPRIF est au point mort.
- Le développement des vecteurs d'information vers les publics cibles et vers le grand public a été négligé.
- Le rapprochement avec les parquets a été oublié.
- La réfection du réseau de desserte, le cloisonnement des massifs et l'équipement des massifs en hydrants ont été sacrifiés.

Les demandes d'ECCLA :

- ECCLA a demandé cette année au Préfet que les communes situées sur les massifs forestiers patrimoniaux où l'aléa est le plus fort disposent au plus vite d'un PPRIF, à savoir dans un premier temps les massifs de Frontfroide et de la Clape, c'est à dire la commune de Narbonne et ses voisines, de Fleury d'Aude à Montsèret.
- ECCLA avait informé la préfète précédente que le PDPFCI 2018-2027 était basé sur des données géographiques, climatiques et forestières très anciennes (milieu des années 1990) qui exigent une actualisation, d'autant que les conditions climatiques se dégradent et que la végétation méditerranéenne progresse dans le couloir lauragais et sur les hauts bassins-versants.

- Il est clair que les surfaces à forte combustibilité des années 90 ne sont pas les mêmes aujourd'hui, avec le recul du pastoralisme, le développement des friches agricoles et l'enrésinement volontaire ou spontané des massifs.

L'extension de l'urbanisation dans les zones à risques doit aussi être actualisée comme tout le développement des sentiers de randonnées. Comment pourra-t-on en 2027 développer des actions de prévention en se basant sur la situation prévalant 35 ans plus tôt ?

- ECCLA demande que les recommandations du PDPFCI 2018-2021 soient immédiatement mises en œuvre dans leur intégralité. Elles impliquent le renforcement des dispositifs de prévention et de lutte, le développement des actions d'aménagement du territoire, de fortes actions de communication vers le public, l'amélioration des statistiques et de la recherche des causes d'incendies...

Enfin, les parquets et les forces de police doivent communiquer sur les résultats de leurs activités en matière de feux de forêt afin de raisonner les imprudents chroniques et de dissuader les pyromanes potentiels.

- Pour finir, ECCLA demande qu'un Observatoire de la mise en œuvre des stratégies de prévention et de lutte contre les feux de forêts soit mis en place sous l'égide du Préfet et du Conseil Départemental. Y seraient associés des représentants des maires de l'Aude et des sapeur-pompier ainsi que les associations environnementales agréées et représentatives.